

## LA SOCIÉTÉ NOODO AU CŒUR DE CE PROJET

Éric Garand et Loïc Devaux sont les dirigeants de cette entreprise auvergnate en plein essor. Ils créent d'abord l'association Clermont sans fil et installent un premier hotspot au Jardin Lecoq, en 2005. Les deux dirigeants expliquent leur implication dans le projet numérique de la Ville : « Très rapidement, nous avons été désireux de mettre en place un réseau de bornes Wi-Fi indoor et outdoor de grande envergure, avec des solutions performantes, innovantes et transparentes. Noodo gère aujourd'hui plus de trois cents sites à l'échelle nationale. À Clermont-Ferrand, dont nous sommes natifs, nous privilégions également la qualité du signal Wi-Fi, une taille de réseau remarquable et une sécurisation pour les utilisateurs en totale conformité avec la législation. Ces nouvelles installations sont une réelle valeur ajoutée pour la ville. Clermont-Ferrand est une ville étudiante, touristique qui accueille de nombreuses manifestations économiques ou entrepreneuriales. La possibilité de se connecter gratuitement sur la toile quand et où on le souhaite est devenue un plus métropolitain.

Clermont, ville numérique pour tous ]

Des points d'

## ACCÈS WI-FI PERFORMANTS ET GRATUITS



**La Ville de Clermont-Ferrand avait déjà équipé en Wi-Fi, pour ses propres besoins, plusieurs de ses équipements : musées, Maison des sports, Maison de la culture. À partir du 22 juin, elle lance un projet Wi-Fi sur le domaine public** pour ses places majeures : Jaude, Victoire et 1<sup>er</sup>-Mai, ainsi qu'au Jardin Lecoq. Un service nouveau entièrement gratuit mis à disposition de tous, mais qui n'est pas conçu pour se substituer à des usages professionnels, intensifs et récurrents.

Ce projet a pu se réaliser grâce à un travail transversal entre plusieurs services municipaux, fortement impliqués : Direction des affaires juridiques, Direction environnement santé, Direction des services à la population, Service Achats marchés, Direction des systèmes d'information et des télécommunications, avec une mention particulière pour les Services techniques de la Ville qui ont su optimiser les réseaux fibre optique et le haut débit déjà en place pour finaliser les connectiques Wi-Fi.

La Ville de Clermont-Ferrand, soucieuse d'inscrire son projet dans une démarche de développement durable, de santé, d'environnement et de procédures d'urbanisme transparentes, a mis en place deux commissions : une commission technique (élus, services municipaux, bailleurs sociaux...) et une commission de veille, d'information, de suivi et d'évolution de la charte sur les antennes-relais où siègent représentants de la Ville, services municipaux, conseils de quartier, CNL, CLCV, opérateurs... Ces groupes de travail et de réflexion ont permis une meilleure information des citoyens, une bonne intégration des antennes dans le paysage urbain et un suivi des mesures des champs électromagnétiques.

### Limites de la puissance des systèmes d'émission

La puissance d'émission des systèmes Wi-Fi est calculée en termes de Pire (Puissance isotope rayonnée équivalente) et s'exprime en watts. Elle ne doit pas excéder 100 mW dans la bande des 2,4 GHz (la plus répandue en France) et 1 W dans celle des 5 GHz. Les résultats publics des mesures d'exposition de la population aux champs électromagnétiques effectuées à Clermont-Ferrand sont publiés sur le site de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) : [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr) et sur celui de la Ville : [www.clermont-ferrand.fr](http://www.clermont-ferrand.fr)

La Ville de Clermont-Ferrand et les opérateurs du projet s'engagent chaque année, dans le cadre de la charte sur les antennes-relais, mais aussi ponctuellement à réaliser des mesures de champs électromagnétiques à proximité des sites Wi-Fi : place du 1<sup>er</sup>-Mai, avenue de la République, Clinique des Dômes et parking du 1<sup>er</sup>-Mai, places de la Victoire, de Jaude et au Jardin Lecoq. Toutes les mesures actuelles sont largement en-dessous des puissances d'émission autorisées par le dernier Grenelle.